

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 13469**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Licence professionnelle management des organisations, spécialité métiers de la comptabilité : contrôle de gestion

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université de la Nouvelle-Calédonie (), Ministère chargé de l'enseignement supérieur	Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, Président de l'université de la Nouvelle Calédonie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

314r Analyse financière, contrôle de gestion, expertise comptable

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le détenteur de la licence professionnelle « Contrôle de gestion » exercera ses fonctions :

- dans un cabinet, afin d'assurer, sous la responsabilité d'un expert-comptable, le suivi des dossiers d'une clientèle allant de la TPE à la PME qu'il faut conseiller pour mettre en place un système de contrôle de gestion ou pour aider à son exploitation ;
- dans une PME, afin d'assurer la production et l'interprétation d'informations de gestion éventuellement avec le concours externe d'un expert-comptable ;
- dans une grande entreprise, afin de seconder le directeur administratif et financier ou le directeur en charge du contrôle de gestion ;
- dans une organisation publique ou non marchande, assurer la production ou l'interprétation d'informations de gestion seul ou sous l'autorité hiérarchique d'un responsable de la fonction administrative et financière.

- Identifier les tâches du service de contrôle de gestion et les documents produits par le contrôleur de gestion. Intégrer les caractéristiques de l'organisation comme les objectifs et missions, la taille, la structure, le marché et la technologie pour le fonctionnement du contrôle de gestion,
 - Produire et, le cas échéant, adapter un système de calcul des coûts aux évolutions du contexte et aux objectifs de l'organisation. Utiliser un progiciel de comptabilité et de gestion,
 - Traiter des données statistiques et des probabilités,
 - Calculer, justifier et hiérarchiser des indicateurs de performance,
 - Utiliser différentes méthodes de calcul des coûts pour différents types de décisions. Le cas échéant, faire des propositions d'adaptation pour répondre à un nouveau problème de gestion,
 - Utiliser un découpage en centre de responsabilités à des fins budgétaires. Exploiter des indicateurs de gestion au sein d'un centre de responsabilité. Evaluer l'opportunité et la pertinence, dans des cas simples, d'un système de régulation par les prix de cession internes.
 - Réaliser :
 - Un budget pour une unité de gestion ;
 - Des travaux de consolidation budgétaire ;
 - Des travaux de contrôle budgétaire.
 - Exploiter les résultats de la procédure budgétaire en fin d'année,
- Le cas échéant, faire des propositions d'adaptation des procédures de consolidation

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Ce professionnel travaille dans les cabinets d'expertise comptable et services administratifs et financiers des entreprises ou des organisations non marchandes.

Ce professionnel peut prétendre à l'emploi suivant :

assistant contrôleur de gestion avec possibilité d'évolution vers un emploi de contrôleur de gestion. Une spécialisation par secteur d'activité n'est pas souhaitable en début de carrière pour un contrôleur de gestion

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1204 : Contrôle de gestion

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

- UE1 : Mise à niveau 1
- UE1bis : Mise à niveau 2
- UE2 : Contrôle de gestion (12 ECTS)
- UE3 : Système d'information (12 ECTS)
- UE4 : Introduction à la comptabilité (6 ECTS)
- UE5 : Anglais appliqué aux affaires (5 ECTS)

UE 6 : Projet Tuteuré (10 ECTS)

UE 7 : Mise en situation professionnelle (15 ECTS)

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	La licence est délivrée par le président de l'université sur proposition d'un jury désigné en application de l'article Article L613-1 du code l'éducation. Le jury de la licence professionnelle contrôle de gestion de l'UNC comprend au moins un quart et au plus la moitié de professionnels des secteurs concernés par la gestion comptable et financière
En contrat d'apprentissage	X	idem
Après un parcours de formation continue	X	idem
En contrat de professionnalisation	X	
Par candidature individuelle	X	par Validation d'Études Supérieures
Par expérience dispositif VAE prévu en 2012	X	Enseignants-chercheurs et enseignants de l'UNC + professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie	X	
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
Autres certifications : Le Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) reconnaît pour les titulaires de la LP contrôle de gestion, en plus des unités obtenues par les titulaires de BTS et DUT, l'équivalence avec les unités d'enseignement suivantes : <ul style="list-style-type: none">• DCG 08 = système d'information de gestion• DCG 09 = introduction à la comptabilité• DCG 11 = contrôle de gestion• DCG 12 = anglais appliqué aux affaires• DCG 13 = relations professionnelles	

Base légale

Référence du décret général :

décret n°2002-481 du 8 avril 2002 relatif aux grades et titres universitaires et aux diplômes nationaux
arrêté du 17 novembre 1999 publié au JO du 24/11/1999

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 21 juin 2011 relatif aux habilitations de l'Université de la Nouvelle-Calédonie à délivrer le diplôme national de licence professionnelle management des organisations, spécialité métiers de la comptabilité, contrôle de gestion

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Loi du pays n° 2010-4 du 3 février 2010

relative à la validation des acquis de l'expérience et portant modification du code du travail de Nouvelle-Calédonie.

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.univ-nc.nc>

Lieu(x) de certification :

Université de la Nouvelle-Calédonie
Campus de Nouville - 145 avenue James Cook
BP R4
98851 NOUMÉA CEDEX

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

idem

Historique de la certification :

première promotion en 2012